

Dr Etienne Dereeper

Dr Marc Ayoub
Dr Sylvie Dekrom
Dr Armel Lando
Dr Sylvie Leclercq

Dr Gérald Leroy

Dr Hélène Thomas
Dr Olivier Thomas
Dr Isabelle Vanden Berghe
Dr Anne Van Hecke

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de vous faire opérer au CH Tubize-Nivelles. En vue de préparer au mieux cette intervention avec vous, le Service d'Anesthésie souhaite vous communiquer quelques informations utiles.

Avant votre hospitalisation, une consultation préopératoire est planifiée. Vous y rencontrerez un anesthésiste du service. Il évaluera votre état de santé, s'assurera que les éventuelles difficultés relatives à votre anesthésie sont anticipées et que les éventuels risques évitables sont identifiés. Il attachera un soin particulier à adapter vos médicaments en vue de l'intervention. A l'issue de cette consultation il déterminera les examens préopératoires qui sont nécessaires (prise de sang, électrocardiogramme, radiographie du thorax...) et vous expliquera la technique d'anesthésie envisagée en tenant compte de vos préférences et de votre état de santé. L'anesthésiste qui pratiquera l'anesthésie n'est pas nécessairement celui que vous aurez rencontré à la consultation mais il aura connaissance de votre dossier et du plan d'anesthésie proposé ; toutefois certains détails pourraient éventuellement encore être modifiés avec votre accord.

Avant votre intervention il est indispensable d'être à jeun, c'est-à-dire de n'avoir rien mangé ni bu depuis au moins 6 heures ; c'est la raison pour laquelle l'anesthésiste vous recommandera de ne plus manger ni boire à partir de minuit (ou 7.00 h si vous êtes opéré l'après-midi), à l'exception de la gorgée d'eau nécessaire à avaler les médicaments qu'il vous aura recommandé de prendre.

Techniques d'anesthésie

Anesthésie générale : il s'agit de l'administration de médicaments visant à vous rendre inconscient, insensible à la douleur induite par l'opération et immobile pendant que le chirurgien vous opère ; cela s'applique par exemple à certaines opérations abdominales.

Sédation : il s'agit de l'administration de médicaments visant à vous rendre détendu voire inconscient pendant la réalisation d'un acte désagréable ; cela s'applique par exemple aux endoscopies.

Anesthésie plexique : il s'agit de l'administration d'anesthésique local à proximité des nerfs responsables de la transmission de l'information provenant d'un membre de manière à rendre ce membre insensible ; cela s'applique par exemple à la chirurgie de la main.

Anesthésie rachidienne : il s'agit de l'administration d'anesthésique local à proximité de la moelle épinière de manière à rendre le bas du corps insensible ; cela s'applique par exemple à la chirurgie du genou.

Analgésie péridurale : il s'agit de l'administration d'anesthésiques locaux à proximité des racines nerveuses à la sortie de la colonne vertébrale ; cela s'applique au contrôle de la douleur liée à l'accouchement ou de la douleur postopératoire. Dans ce dernier cas, elle est associée pendant l'intervention à une anesthésie générale ou rachidienne.



Pendant votre opération, un anesthésiste est toujours présent de manière à pouvoir réagir à toute situation, vous êtes à tout moment dans un environnement où tout le matériel et tous les médicaments de réanimation sont disponibles. Après votre réveil, vous restez le temps nécessaire en salle de réveil où des infirmiers veillent à prévenir ou traiter les inconforts liés à l'intervention que vous venez de subir (douleur, nausées...).

Après votre séjour en salle de réveil, un traitement anti-douleur sera prescrit et si nécessaire une technique particulière de traitement de la douleur vous sera proposée (pompe à morphine, analgésie péridurale, analgésie plexique).

Complications et effets secondaires liés à l'anesthésie

Fréquents (env. 1/100) : nausées, vomissements, douleur à la gorge, vertiges, vision trouble, frissons, maux de tête, démangeaisons, douleurs musculaires ou articulaires, gêne, douleur ou hématome aux sites de ponction, confusions et pertes de mémoire...

Peu fréquents (env. 1/1000) : infections pulmonaires, problèmes urinaires, dépression respiratoire, dommages aux dents, aux lèvres ou à la langue, aggravation d'une maladie existante, pneumothorax, épanchement pleural...

Rares (env. 1/10000) : dommages aux yeux, réaction allergique, perte de force ou de sensibilité, réveil pendant l'intervention...

Très rares (env. 1/100000) : séquelles neurologiques sévères, décès.

Consentement personnel ou délégué

La consultation d'anesthésie vous permettra de poser à l'anesthésiste toutes les questions que vous souhaitez et de lui donner votre consentement à l'anesthésie qui est prévue. Lorsque la personne est mineure, le consentement est donné par un parent ou tuteur.

Comme pour tout acte médical vous avez le droit de refuser une technique d'anesthésie ou même l'opération.

Facturation

Le tarif de l'anesthésie et son remboursement sont fixés par une convention avec l'INAMI et dépendent de la nature des actes médicaux.

Liens utiles : <http://www.sarb.be> et <http://www.jolimont.be>

